



Centres Capago Algérie – Informations importantes

Information importante

Les centres Capago en Algérie seront fermés **jeudi 25 décembre 2025**.



Nous vous accueillerons à nouveau dès **dimanche 28 décembre à partir de 8h**.

	Centre d'Alger	Centre d'Oran	Centres d'Annaba et de Constantine
Dépôt des dossiers de demande de visa	La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt de la demande de visa, y compris pour les enfants de moins de 12 ans. Les mineurs de moins de 12 ans sont exemptés de la collecte des données biométriques, mais doivent néanmoins être présents lors du dépôt de dossier.		

<p>Demandeurs sans rendez-vous (Exemple : conjoints et descendants de Français, famille de ressortissants UE/EEE/Suisse, carte de séjour de retraités...)</p>	<p>Les demandeurs sont invités à contacter notre centre par téléphone avant leur venue.</p> <p> 09 82 300 400 (coût d'un appel local, disponible à l'international)</p> <p>Du dimanche au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 17h.</p> <p> Seuls les demandeurs ayant suivi cette procédure seront reçus au centre.</p>	<p>Les demandeurs sont invités à réserver un créneau en ligne avant de se présenter pour déposer leur dossier.</p> <p>Des créneaux leur sont exclusivement dédiés.</p> <p> Seuls les demandeurs ayant suivi cette procédure seront reçus au centre.</p>	<p>Les demandes de visa concernant les nouveau-nés ou les enfants âgés de moins de 6 ans, dont les parents sont titulaires d'un visa de circulation en cours de validité, peuvent être déposées sans prise de rendez-vous préalable.</p> <p>La présentation des copies des visas de circulation des deux parents est obligatoire lors du dépôt.</p> <p>La présence physique de l'enfant lors du dépôt de la demande est obligatoire.</p>
<p>Récupération des passeports</p>	<p>Du dimanche au jeudi de 8h à 16h.</p> <p>Merci de ne vous présenter au centre qu'après avoir été contacté.</p> <p>Pour le retrait du passeport en main propre, seuls la pièce d'identité et le ticket de collection remis au centre lors de l'étape biométrique sont exigés.</p> <p>En cas de représentation par un tiers, la procuration remise le jour du dépôt du dossier doit être présentée en deux exemplaires.</p>		

Centre d'Alger - Pour les demandeurs sans rendez-vous

Pièces justificatives à présenter selon votre statut

Conjoint de français	Court séjour visite privée / conjoint de français	Acte de mariage français (dressé ou transcrit) datant de moins de 3 mois avec le conjoint français Copie de la carte d'identité française du conjoint français
	Court séjour établissement familial ou privé conjoint de français	
Ascendant direct de français ou de son conjoint étranger	Court séjour établissement familial ou privé ascendant à charge de Français ou de son conjoint étranger	Preuve de filiation récente avec le descendant français Ou preuve de filiation récente avec le descendant étranger+ acte de mariage français (dressé ou transcrit) datant de moins de 6 mois avec le conjoint français Copie de la carte d'identité française du descendant français ou de son conjoint
	Court séjour établissement familial ou privé parent d'enfant français mineur	
	Court séjour visite familiale ou privée visite familiale / enfant ou parent étranger de Français ou de son conjoint	
	Long séjour Installation familiale ou privée (majeur) Ascendant non à charge	
Descendant direct de français, âgé de moins de 21 ans ou à charge	Court séjour établissement familial ou privé enfant majeur à charge de français	Preuve de filiation récente avec le parent français ou de prise en charge Copie de carte d'identité française du parent français
	Court séjour établissement familial ou privé enfant mineur de Français	
	Court séjour visite familiale ou privée visite familiale / enfant ou parent étranger de Français ou de son conjoint	

Conjoint UE/EE/Suisse	Court séjour établissement familial ou privé famille de ressortissant UE/EEE/Suisse	Acte de mariage datant de moins de 3 mois avec le conjoint UE/EE/Suisse
	Court séjour visite privée / famille de UE/EEE/Suisse	Copie de la carte d'identité du conjoint UE/EE/Suisse
Ascendant direct de UE/EE/Suisse ou de son conjoint étranger	Court séjour établissement familial ou privé famille de ressortissant UE/EEE/Suisse	Preuve de filiation récente avec le descendant UE/EE/Suisse
	Court séjour visite privée / famille de UE/EEE/Suisse	Ou preuve de filiation récente avec le descendant étranger+ acte de mariage datant de moins de 6 mois avec le conjoint UE/EEE/Suisse Copie de carte d'identité du conjoint UE/EE/Suisse ou de son conjoint
Descendant direct de UE/EE/Suisse ou de son conjoint étranger, âgé de moins de 21 ans	Court séjour établissement familial ou privé famille de ressortissant UE/EEE/Suisse	Preuve de filiation récente avec le parent UE/EE/Suisse
	Court séjour visite privée / famille de UE/EEE/Suisse	Copie de carte d'identité du conjoint UE/EE/Suisse